
Compte Rendu sommaire de la Séance du VINGT-HUIT MARS 2014

Date convocation 24/03/2014 - En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Etaients présents :

V.ANTOLOTTI- D.BAILLEUX- G. DEMARET - P.FURLAN – MT GLÜCK -N. GOUZI- E.HIBON- Ch. LEHETET- V.LEGEAY- D.LESNÉ- F.MAIRE
Ch. MARCHAND-TARDIF

Ch. NOBLIA –S.POULAIN-DUVAL –P.VACHER -

Formant la totalité des membres en exercice.

M. HIBON a été élu secrétaire ;

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence Mme Marie-Thérèse GLÜCK, maire adjoint en lieu et place de Monsieur LERDU Xavier Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MM VACHER Patrick – BAILLEUX Daniel – FURLAN Patricia, GOUZI Nicolas, HIBON Edouard, POULAIN-DUVAL Sandrine, LE HETET Christian, MARCHAND-TARDIF Christian, NOBLIA Chrystelle, DEMARET Gérard, LESNÉ David, GLÜCK –DEPEZ Marie-Thérèse, ANTOLOTTI Véronique, LEGEAY Véronique, MAIRE Frédéric, dans leurs fonctions de conseillers municipaux,

Madame Marie-Thérèse GLÜCK, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite le présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur HIBON Edouard

Le président après avoir donné lecture des articles, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président sont bulletin de vote écrit sur papier blanc. Après dépouillement du vote, Monsieur BAILLEUX Daniel, fut proclamé Maire avec 15 voix, au premier tour de scrutin.

Création de Quatre postes d'adjoints (délibération N°2014- 11)

Il est rappelé que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 DU Code Général des collectivités territoriales, Le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

M. Le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Election des quatre adjoints

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes conditions, et sous la présidence de Monsieur BAILLEUX Daniel, élu Maire, à l'élection des quatre adjoints.

Après vote à bulletin secret :

Madame Patricia FURLAN a été élue 1^{er} Adjoint avec 11 voix au premier tour de scrutin

Monsieur Christian LE HETET a été élu 2^{ème} Adjoint avec 14 voix au premier tour de scrutin

Monsieur Patrick VACHER a été élu 3^{ème} Adjoint avec 14 voix au premier tour de scrutin

Madame Marie-Thérèse GLÜCK a été élue 4^{ème} Adjoint avec 13 voix au premier tour de scrutin

Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 00.

Fait en Mairie, le 31/03/2014

Le Maire,
Daniel BAILLEUX